

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Septembre 2007 – N° 38

**Le Conseil national
enterre la médiation**

page 7

**Objecter en temps de
guerre en Suisse**

page 9

**Violences faites aux
femmes**

page 13



Impressum

«**Terres Civiles**» est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le Cenac vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 60.- (Fr. 30.- pour les «petit budget»), Fr. 90.- (pour une cotisation familiale ou 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:
Sandrine Bavaud, Philippe Beck, Christiane Bonder, Gérard Bourgogne, Olivier Grand, Jean Grin, Anne Hauser, Michel Mégard, Jean-Marie Muller, Marc Oran, Jean-Luc Portmann, Anne Pugin, Alain Refalo, Pascale Schuetz, Pierre Urstein, Anne-Lise Visinand.

Impression: Atelier Espacegraphic, Fondation Eben-Hézer, 1012 Lausanne

Pour nous contacter:
Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH -1004 Lausanne
Tél. ++41 21 661.24.34
Fax: ++41 21 661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6



Un devoir de mémoire

L'engagement pour la non-violence demeure indispensable et ses valeurs toujours incontournables (suite)

Le fait de s'appeler «Centre pour l'action non-violente» pourrait, à certains tout au moins, faire oublier que «la non-violence n'est pas seulement action, mais aussi – voire avant tout culture»¹. Pas dans le sens élitiste, élitaire du terme, mais dans celui de «vision du monde», la fameuse *Weltanschauung* hégélienne.

Or, qui dit culture, dit racines, dit histoire(s), dit passé. De ce passé, nous restons redevables. Sans le courage et l'action – nous y revenons donc – de pionniers, nous ne saurions être ce que nous sommes. Il ne s'agit certes pas, on l'aura compris, de sombrer dans la nostalgie ou de faire preuve de passéisme (ou de «suissitude», voir la couverture!). Au contraire, il s'impose de comprendre – dans les deux sens du terme – son passé, d'en rester conscient, pour nourrir les projets d'avenir et se maintenir dans les turbulences du présent.

Il n'est donc pas innocent, et le lecteur l'aura compris après avoir entrepris l'exploration des pages qui suivent, que ce présent numéro de *Terres Civiles* fasse la part belle à «l'archéologie» de l'objection de conscience et du service civil, tout en présentant les projets actuels de votre comité.

C'est ainsi que Jean-Luc Portmann nous fournit une nouvelle de ses précieuses contributions sur l'histoire de l'objection de conscience en Suisse et que sont présentées quelques photographies des premiers chantiers du Service civil international, photographies extraites de l'album privé d'une ancienne militante de ce que fut le CMLK. Mais c'est ainsi aussi que le Comité expose les raisons qui l'ont conduit à soutenir l'initiative «Pour une protection face à la violence des armes» et se prépare à prendre une part active à la journée internationale de la non-violence du 2 octobre. Il est encore question, dans les pages qui suivent, du nouveau dépliant de vulgarisation édité par le Cenac sur les moyens de recourir aux outils non-violents dans le cadre de revendications sociales.

Pour un nouveau venu comme moi, prendre conscience que la non-violence est un combat qui se mène au quotidien, qu'elle appartient autant au passé qu'au présent et qu'au futur n'est pas seulement réconfortant. Cela témoigne que si j'opte pour rejoindre un tel combat, je ne saurais être seul.

Pierre Urstein

¹ J.-M. Muller, communication personnelle.

Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021 661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 1er novembre
Parution fin décembre.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Les mots pour dire la non-violence

Ce qui légitime la violence réside moins dans l'utilisation qui en est faite que le sentiment qu'elle est naturellement innée à l'homme

Le mot culture est un mot dérivé du verbe latin *colere* qui signifie à la fois cultiver et honorer. Le premier sens du mot culture est l'agriculture: il s'agit de cultiver la terre afin de produire des végétaux qui pourront nous nourrir. Le deuxième sens du verbe *colere*, nous le retrouvons dans le mot culte: établir un culte vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose, c'est l'honorer, le vénérer, l'admirer.

(...) La culture est toujours la culture de la nature. Il ne convient certainement pas d'opposer la nature et la culture, car nous ne pouvons cultiver que ce qui nous est proposé, offert par la nature, que ce qui est déjà en germe dans la nature. La nature humaine n'est pas une donnée, mais une proposition. La nature propose et la culture dispose.

(...) Dire que l'homme est *raisonnable*, c'est dire précisément qu'il ne se comporte pas spontanément, selon les exigences de la raison. Pour cela, il peut et doit se raisonner. Par nature., l'homme n'est ni violent, ni non-violent, mais il est capable à la fois d'être violent et d'être non-violent. Dès lors que, de par sa nature, l'homme est en même temps incliné à la violence et disposé à la non-violence, la question est de savoir quelle part de lui-même il *décide* de cultiver, aussi bien individuellement que collectivement. Or, force est de constater que nos sociétés sont dominées par une culture de la violence. L'éducation elle-même a longtemps reposé sur des méthodes qui comportaient des actes de violence – sous la forme notamment de punitions corporelles – commis par les parents et les maîtres à l'encontre des petits d'hommes. Aujourd'hui encore, la violence est trop souvent considérée comme une méthode éducative et pédagogique nécessaire et légitime. En réalité, cette violence subie par les enfants risque fort de les conduire à

être violents eux-mêmes dès qu'ils en auront la possibilité.

(...) Ce qui nourrit la culture de la violence, ce n'est pas tant la violence elle-même que sa légitimation. Cette culture de la violence offre ainsi à l'individu nombre de constructions idéologiques pour lui permettre de justifier sa violence.

(...) La culture de la non-violence implique un effort sur soi, long, méthodique et raisonné. Il s'agit de développer les facultés psychologiques, spirituelles et intellectuelles qui permettent à l'individu d'adopter une attitude non-violente aussi bien dans sa vie personnelle et ses relations inter-personnelles que dans la vie sociale et politique. La culture de la non-violence doit viser non seulement à promouvoir des «valeurs» qui fondent le respect des droits de l'être humain, mais aussi à les incarner dans des institutions qui garantissent ce respect. Développer une culture de la non-violence, c'est rechercher les voies d'un exercice non-violent de l'autorité dans toutes les situations de pouvoir. Ainsi, la culture de la non-violence n'établit plus de séparation entre vie privée et vie politique, mais elle permet enfin de les unifier par une même morale.

Pour se développer et avoir réellement prise sur l'événement, la non-violence a besoin d'un milieu humain qui crée une atmosphère intellectuelle et spirituelle favorable à sa culture. Dès lors, la tâche la plus urgente est de créer un tel milieu humain qui favorise la culture de la non-violence. Et il en est de la responsabilité de chacun d'y contribuer.

Extraits de l'article «Culture de la non-violence» du «Dictionnaire de la non-violence» de Jean-Marie Muller, Le Relié Poche, 2005. En prêt et en vente au Centre pour l'action non-violente.

Sommaire

Vie du Centre	4
<i>Billet du comité</i> <i>«Sois parfait ou rentre chez toi». Rencontre avec Innocent Naki</i>	
Outils non-violents	7
<i>Le Conseil national ne veut pas introduire la médiation dans le code de procédure pénale</i>	
Histoire de l'objection de conscience	8
<i>Un album souvenir du SCI</i> <i>Objecter en temps de guerre en Suisse</i>	
Réseau non-violent	12
<i>Luttes et actions soutenues par le Cenac</i>	
Femmes	13
<i>Violences faites aux femmes</i>	
Droit de réponse	14
<i>Alain Refalo répond à Philippe Beck</i>	
Agenda formation	15
Centre de documentation	17
Tous les documents catalogués lors de ce dernier trimestre	
Brèves	20

Nos projets

Le comité du Centre pour l'action non-violente vous fait part de ses projets en cours. Parmi eux, la participation au comité romand de l'initiative «Pour la protection face à la violence des armes»

En 2008, le Cenac fêtera ses 40 ans. Voilà quatre décennies que des personnes se réunissent autour d'une vision de l'humanité et concentrent leurs actions autour de l'action non-violente. En quarante ans, notre société a beaucoup changé. Si la deuxième moitié du XX^e siècle a vu une amélioration de la justice sociale par une diminution des inégalités au travers de nouvelles assurances notamment, force est de constater qu'aujourd'hui les modalités d'accès au droit à ces assurances deviennent plus restrictives. L'individu est estimé responsable de son sort et la collectivité ne prend en charge ses accidents de parcours, que pour autant qu'il démontre avoir tout fait pour s'en prémunir. Par ailleurs, la chute du bloc communiste, l'explosion de la mondialisation économique et l'apparition du terrorisme international – sans compter la menace qui pèse sur notre écosystème – nous mettent face à des défis complexes, nombreux et difficiles. A ces différentes questions, les réponses qui sont proposées par la majorité civile et politique semblent plus provoquer une escalade de la violence qu'une pacification des individus et de la société: augmentation des inégalités, renforcement du contrôle de la sphère privée et des moyens coercitifs.

Notre promotion de la non-violence

Par conséquent, la promotion de la non-violence, tant au niveau de l'individu qu'au niveau social est importante et nous la déclinons en plusieurs facettes:

- Le 15 juin dernier, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré le 2 octobre, date d'anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, journée internationale de la non-violence. Le Cenac va, en collaboration avec le Conseil suisse pour la paix et d'autres organisations de paix, marquer ce jour par une conférence

à Genève autour de: «Comment promouvoir la non-violence aujourd'hui». Nous ne pouvons, au moment où nous écrivons ces lignes, en dire plus et nous vous invitons à consulter notre site web www.non-violence.ch pour des informations précises.

- Le Cenac est partenaire de l'initiative Pour la protection face à la violence des armes qui a été lancée à fin août. Pascale Schuetz est parmi les initiatrices et elle est membre du comité d'initiative. L'un des objectifs de cette initiative est de diminuer le risque inhérent au libre marché des armes en Suisse (consulter le site officiel: www.protection-armes.ch). Pour le Cenac, cette initiative est une des pierres de l'édifice. Nous vous invitons à signer cette initiative et à la faire signer. Dès cet automne, nous allons faire des stands les samedis et si vous souhaitez venir nous aider à réunir des signatures, nous vous prions de nous contacter.

- En plus des outils pédagogiques que nous avons aujourd'hui, et afin de nous rendre plus visibles, nous allons dans le courant de l'automne développer un concept de stand pour être plus

présent lors de festivals et réunions de jeunes. Si vous avez entre 18 et 25 ans et que vous avez envie de faire quelque chose pour la promotion de la non-violence, rejoignez-nous pour contribuer à l'élaboration de ce projet!

- Pour promouvoir la non-violence, le Cenac a toujours dû être créatif. Cette créativité a de tout temps reposé sur des personnes militantes prêtes à nourrir le centre de leurs expériences et compétences. Dès lors, nous vous invitons à notre assemblée générale le 1er novembre prochain (plus d'informations ci-après). Nous souhaitons échanger avec vous à propos des quarante ans du Cenac. Nous avons également invité Innocent Naki (lire page suivante) pour un échange sur: «Du racisme à la non-violence».

Pour réaliser ces objectifs, nous comptons sur votre présence lors de ces divers événements. Si par contre, vous ne réussissez pas à nous rejoindre, nous vous remercions de nous faire un don au: CCP 10-22368-6.

*Olivier Grand
Président*

Déjà 40 ans, cela se fêtera

Le comité du Cenac vous invite à notre **Assemblée générale le 1^{er} novembre prochain à l'Avenue de Genève 52**. L'ordre du jour est plus léger que d'habitude du fait que nous avons déjà fait une Assemblée générale lors du premier trimestre de l'année, conformément aux exigences de l'OFAS qui subventionne une partie de nos frais de fonctionnement. Le comité du Cenac souhaite profiter de cette occasion pour pouvoir échanger avec vous à propos de ce qui est imaginé aujourd'hui pour fêter en 2008 les quarante ans du Cenac. Un débat sur un autre thème suivra avec un invité.

Ordre du jour

Dès 18h30: Accueil

- Etat de la situation financière et budget 2008
- Election des membres du comité
- Quarante ans du Cenac
- Divers

Dès 19h15: Partie informelle avec un invité

Sois parfait ou retourne chez toi!

Le dernier ouvrage d'Innocent Naki, invité à la prochaine assemblée générale du Centre pour l'action non-violente, rend compte de pratiques des médias contribuant à renforcer, par maladresse, des préjugés racistes.

« La presse est une bouche forcée d'être toujours ouverte et de parler toujours. De là vient qu'elle dit mille fois plus qu'elle n'a à dire et qu'elle divague souvent. »

Cette citation extraite du «journal d'un poète» d'Alfred de Vigny est tout à propos afin d'illustrer le contenu de l'opuscule d'Innocent Naki: «Sois parfait ou retourne chez toi!»

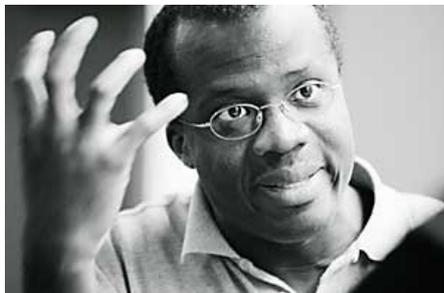
Un titre un peu violent pour un contenu qui dénonce des pratiques médiatiques qui ne le sont pas moins et pour lesquelles le sous-titre du livre est un peu plus précis: «Chronique d'une exploitation populiste des faits divers en Suisse.»

Fausse certitudes xénophobes

L'objectif affiché d'Innocent Naki est clair. Il s'agit de démontrer et démonter les mécanismes et les certitudes d'un certain nombre de journalistes quant à la relation de faits divers qui pourraient passer pour banals, n'eussent-ils été commis par des étrangers.

Pour parvenir à ce but, une revue de presse contenant un florilège de certitudes xénophobes, tant à la télévision, la radio, que dans la presse écrite est mise en parallèle avec des contributions du Juge d'instruction cantonal du canton de Vaud, du chef de la police de sûreté du canton de Neuchâtel, du directeur de la fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile et d'un avocat lausannois.

Le résultat de cette mise en parallèle est sans équivoque: Les observateurs et acteurs criminologiques constatent, statistiques à l'appui, une diminution de la criminalité et de l'insécurité et, en face, livré tout de go à une opinion publique inondée d'informations, un certain nombre de médias alimente le sentiment d'insécurité en pointant de manière ostensible les délits commis



Innocent Naki - Photographie prise lors d'une conférence de presse (D.R.)

par «des étrangers», l'appellation étant commune à tous ceux qui ne sont pas suisses.

J'aurais personnellement apprécié un peu plus de rigueur dans l'étude et l'analyse de Monsieur Naki. On évolue, dans l'ouvrage, de faits divers en anecdotes et on revient, souvent de manière un peu désordonnée, sur le fond du sujet par quelques acrobaties de syntaxe.

Peut-on, néanmoins lui en vouloir d'une colère légitime qui fait de son ouvrage un brûlot plutôt qu'une thèse?

A l'heure où le durcissement de la politique d'asile fait de l'action sociale une peau de chagrin pour ceux qui ne sont pas nés entre Constance et Léman, où il existe des réunions de professionnels de l'action éducative dans lesquelles se tiennent, au sujet des familles, des propos d'ostracisme «Si ce père de famille d'origine kosovare roule dans une grosse Audi, cela suppose une activité de proxénète», il faut lire ce bouquin.

Les mérites de l'ouvrage

Pour beaucoup d'entre nous, il ne fera que nous conforter dans une perception que nous avons d'un certain type de médias et de leurs pratiques de désinformation.

Pour les mêmes, il représentera, également, la traduction, dans les faits, du renforcement de la loi sur l'asile et

sur les étrangers pour lequel une majorité de suisses s'est prononcée.

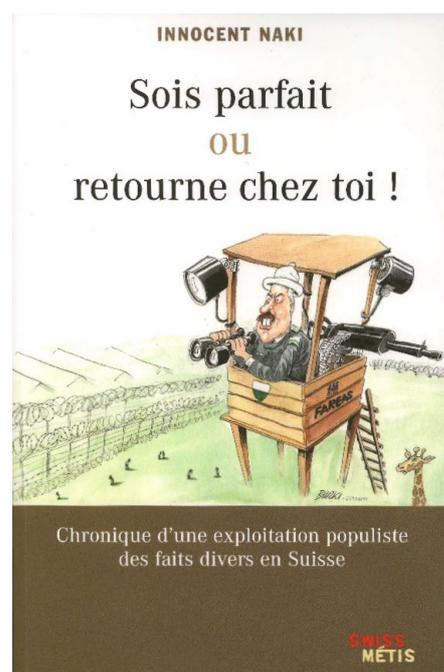
Les figures du malaise

Toutefois, le grand mérite de cet ouvrage c'est celui d'ouvrir la réflexion sur un certain nombre de sujets:

- Quelles sont donc les raisons qui poussent les groupes sociaux à fustiger ceux qui leur sont différents? S'agit-il d'une raison objective fondée sur la peur de l'extinction culturelle indigène ou bien de la crainte subjective et immédiate de la différence?

- Que les moyens d'information des masses créent l'information ne revient-il pas à penser qu'ils ne fabriquent qu'en référence à une demande politiquement dominante et, dans ce cas, s'agit-il d'information ou de propagande? Ce faisant, que devient la notion de liberté de la presse?

- Le vote suisse est-il le reflet de convictions individuelles ou s'agit-il du résultat d'une addiction à un discours dominant et pas forcément majoritaire,



mais martelé par une presse omniprésente et harcelante?

- Existe-t-il, en Suisse, un malaise existentiel aussi évident chez les autochtones, que la présence de personnes étrangères, phénomène pourtant historiquement habituel et nécessaire, suscite autant de craintes?

- Quel bénéfice peut-il être tiré, pour le bien-être du collectif tout entier, de la mise à l'index d'une certaine partie de sa communauté?

- L'étranger, présenté comme mal essentiel, mais sans pouvoir de défense, sans reconnaissance de la part du groupe social, n'est-il pas, pour certains ambitieux, la cheville ouvrière de leur pouvoir personnel, à l'exemple de cet

employé communal albanais sommé de retourner au pays malgré son intégration réussie, par un sycophante de la LAsi?

Les responsabilités d'une certaine presse

La liste n'est pas exhaustive et le livre d'Innocent Naki constitue un excellent tremplin pour aborder le débat récurrent sur le respect des droits humains, car force est de constater que si nombre d'entre nous conservent précieusement, comme référentiel de vie, la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, il semble qu'il y ait loin de la coupe aux lèvres tant il est aisé de constater le succès d'une presse dite à

sensation, tant dans son tirage que dans ses conséquences indirectes que sont les résultats des votations.

«Sois parfait ou retourne chez toi», c'est, en termes plus élégants: «Sois Suisse ou reste un rien».

Aux thuriféraires de la locution et du principe, qu'il plaise à Beaumarchais de leur rappeler: «Aux vertus qu'on exige dans un domestique, votre excellence connaît-elle beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets?»

Gérard Bourgogne
Educateur spécialisé¹

¹Cet article est paru dans la revue *Actualité sociale*, n°10, septembre-octobre 2007. Nous remercions ici l'auteur d'avoir accepté qu'il paraisse également dans ce *Terres Civiles*.

Sommes-nous tous des moutons?

Extraits d'un courrier des lecteurs reçu juste avant de mettre sous presse en réaction à la dernière campagne de l'UDC (voir aussi en page 12)

Nous souhaiterions, par cet article, que les citoyens et à travers eux les dirigeants de notre pays prennent conscience que la xénophobie et le racisme existent et qu'il faut les combattre parce que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, selon l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).

La dernière campagne de l'UDC concernant une certaine initiative contre les étrangers nous a une fois de plus montré comment l'être humain peut être mauvais. L'UDC se justifie en disant que «Cette image ne contient aucun parallèle ethnique, nous l'utilisons simplement parce que l'expression *mouton noir* existe dans les trois langues nationales.» Cependant, en regardant la campagne d'affichage de l'UDC à la

lumière du contenu souvent raciste de leurs discours et déclarations des dernières années (...) nous interprétons que le mouton noir est effectivement noir.

Face à de tels actes, nous aimerions réagir (...) Pour rappel selon l'article 261 bis du code pénal, loi antiraciste entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995: «(...) Celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion (...) sera puni (...)».

Malheureusement, nous pensons qu'aucun juge ne punira l'UDC pour cette affiche qui ne fait pas mention, de façon directe, à une ethnie ou race en particulier.

Certains ont décidé d'abîmer, écrire, graphiter, sprayer, arracher les

affiches. Une réaction compréhensible, mais difficilement défendable dans un Etat démocratique. La réaction nécessaire est donc de nous exprimer, d'essayer de convaincre, d'expliquer les conséquences de cette campagne.

C'est en unissant nos forces et en intervenant de façon légale que nous pourrions démontrer à des personnes comme Monsieur Blocher, que ses propos et sa propagande racistes ne sont pas tolérés (...). Nous faisons donc appel à tous les citoyens, qui comme nous ne souhaitent pas que la xénophobie envahisse notre pays, ainsi qu'à toutes les associations qui luttent contre le racisme, pour se mobiliser.

Prouvons à l'UDC que nous ne sommes pas des moutons!

Mélanie Blanc
et Karin Hintermeister-Bergier

Le Conseil national enterre la médiation

Pour des raisons avant tout financières, le Conseil national a renoncé à introduire la médiation dans le nouveau code de procédure pénale. Seule la conciliation demeure possible

Le Conseil national ne veut pas de la médiation dans le nouveau code de procédure pénale unifiée au niveau fédéral. Par quatre-vingt-douze voix contre soixante-quinze, il a rejeté mardi cette démarche visant à favoriser une solution librement consentie entre l'auteur et sa victime.

Le Conseil des Etats n'avait pas voulu imposer la médiation, mais laisser le choix aux cantons. Le National a désormais quasi enterré cette nouveauté que souhaitait à l'origine introduire le Conseil fédéral. Celui-ci s'est entre-temps ravisé après avoir pris connaissance des résultats d'un projet-pilote sur la médiation pénale à Zurich, a précisé le ministre de justice et police Christoph Blocher.

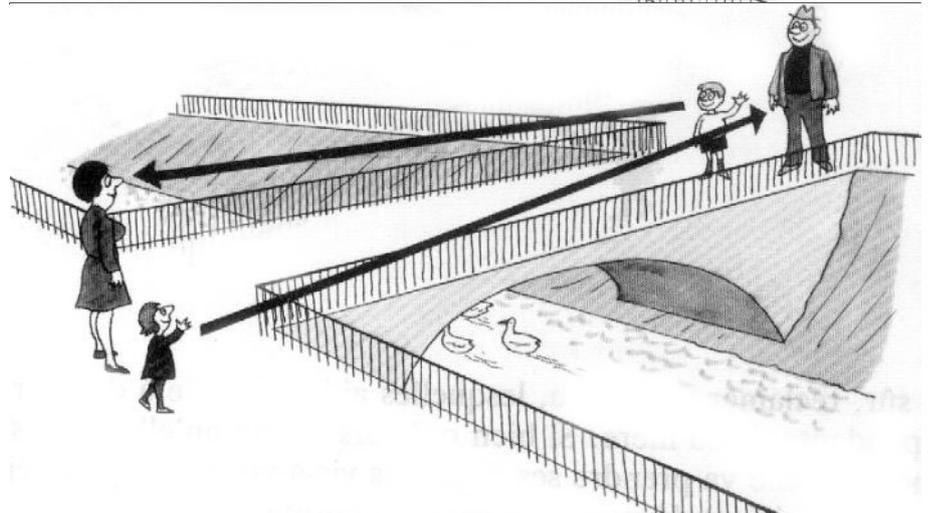
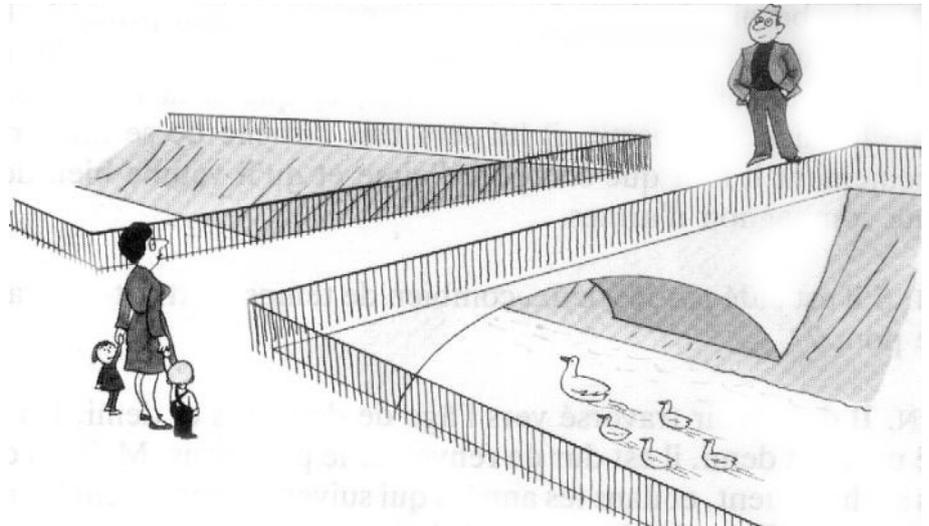
L'argument financier a prévalu. Se basant sur l'expérience zurichoise, le Conseil fédéral estime le coût de la médiation trois fois plus cher qu'une procédure normale, a déclaré Gabi Huber (PRD/UR).

Seule la conciliation, dans des délits poursuivis sur plainte, sera possible. La médiation devait concerner les délits poursuivis d'office. Dans ces cas, la prescription d'une peine est du ressort de l'Etat. Et actuellement déjà il est possible de régler un différend «à l'amiable» devant le juge, a répondu Christoph Blocher.

Le Ministère public peut en outre en tout temps recourir à un médiateur, même si la médiation n'est pas explicitement prévue dans cette loi. A la différence que les tâches du médiateur ne seront pas précisées et que les coûts de la démarche pas systématiquement pris en charge par l'Etat.

Responsabiliser plutôt que soumettre

Le camp rose-vert a tenté en vain d'imposer la médiation. Elle apporte la res-



Le «pont» de la médiation. Dessins de Bud Handelsman, extraits du livre de Robert Skynner et John Cleese: *La famille. Comment en réchapper?*, Eshel, 1987

pensabilisation plutôt que la soumission. C'est une justice qui raccommode plutôt qu'elle ne tranche. Elle offre aussi une reconnaissance à la victime, a déclaré Anne-Catherine Menétray (Verts/VD).

Un calcul à court terme

Selon elle, les raisons financières invoquées ne tiennent pas compte du rapport coût-bénéfice sur un plus long terme. On ne compare que les coûts des procédures, oubliant ceux de la prison

et de la réinsertion, a critiqué l'écologiste vaudoise. D'autre part, la médiation représente un excellent moyen de confronter deux personnes, en l'occurrence l'agresseur et sa victime, face à leurs vécus respectifs, et non seulement face à leurs droits formels. Cette décision demeure, regrettablement, prise dans l'ornière d'une vision répressive de la fonction de la loi et tend à négliger, par conséquent, une intéressante possibilité d'éducation à la citoyenneté.

J.G. (et les agences)

Un album souvenir du SCI

Quelques photographies des premiers camps du SCI, en guise d'hommage et de souvenir



Carte postale du SCI, éditée par J. Bouzin, Toulouse.
Les grandes inondations du Midi (1930),

Violette Taillens, membre du Cenac jusqu'à son décès au printemps dernier avait reçu de sa sœur, Edith Beerstecher, un album de photographies et de cartes postales concernant les tout premiers camps organisés par le Service civil international à la fin des années vingt et au début des années trente. Elles y avaient pris une part active. Ces photographies témoignent du travail et de l'engagement, parfois dans des conditions difficiles, de ces pionniers pour la paix.

Lors de son séjour dans un EMS de Pully, Violette Taillens a rencontré un civiliste, à qui elle a remis, durant ses derniers jours d'existence, son album. Ce civiliste, que nous remercions ici, est passé au secrétariat du Cenac à la fin du mois de juin 2007, pour offrir ledit album à notre centre de documentation.

Nous avons décidé de ne pas garder ce précieux témoignage dans nos archives, mais de le faire parvenir à celles du Service civil international, place qui lui conviendra mieux. Nous offrons ici,

aux lecteurs de Terres Civiles, la reproduction d'une sélection – forcément subjective – de quelques-unes d'entre elles.

La Rédaction



Pierre Cerésolle et Jean Inebnit



Feldis (1927). Sur l'Alpe, les «sœurs» préparent la soupe

Objecter en temps de guerre en Suisse

L'objection de conscience en Suisse pendant les années 1914-1918. Les exemples, notamment, de Pierre Cérésole et Jules Humbert-Droz

Dans notre dernière édition, nous avons relaté le chemin que parcourt John Baudraz en 1915-1916 et, aujourd'hui, nous vous proposons de survoler les événements, riches en péripéties, de 1917-1918 en Suisse.

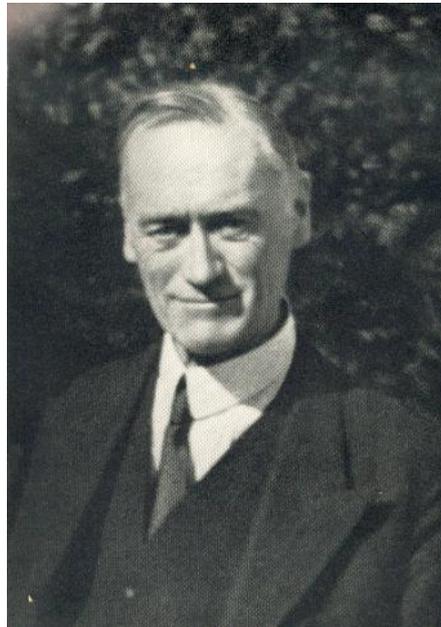
Pierre Cérésole

Pierre Cérésole est né le 17 août 1879 à Lausanne. Son père avait été commandant de corps à l'armée, puis conseiller fédéral et, même, président de la Confédération. En 1901, après avoir fréquenté les écoles polytechniques de Lausanne et Zurich, Pierre Cérésole obtient un diplôme d'ingénieur mécanicien et, en 1903, il est docteur ès sciences. Ensuite, il voyage et fait des petits boulots à l'étranger. Au début de la première guerre mondiale, il rentre en Suisse et y enseigne. Cérésole avait été exempté du service militaire pour des raisons de santé.

Le 29 janvier 1916, soit moins de six mois après la première condamnation de John Baudraz (voir notre dernière édition), qui apparaît comme un précurseur décisif, Pierre Cérésole, «entre en jeu»¹. Il convoque ses proches à la Salle centrale de Lausanne pour leur faire part de sa honte et de sa révolte contre la guerre.

Le 16 juillet de la même année, il refuse de payer sa taxe militaire et s'en explique aux autorités civiles et militaires. C'est alors que le magistrat nanti de cette affaire lui lance que le «devoir militaire n'interfère en rien avec la religion»². Cérésole écope d'un jour de prison, le minimum, après s'être étonné qu'aucune instance ne lui ait donné l'occasion d'aborder «le fond de la question...»³.

Le 2 mai 1917, Pierre Cérésole convie de nouveau ses amis à la Salle centrale de Lausanne. Il y lit un texte



Pierre Cérésole (illustration extraite de l'ouvrage de Daniel Anet: Pierre Cérésole. La passion de la paix, Neuchâtel, A la Baconnière, 1969)

impressionnant qui sera publié sous le titre *Religion et patriotisme*⁴. Voici un extrait de ce texte: «Ce qu'il y a d'infiniment pénible, aujourd'hui, c'est de voir les chrétiens accepter, comme une fatalité, une situation causée et maintenue essentiellement par leur lâcheté et leur trahison; par notre lâcheté et notre trahison...

Et ce qui est triste, c'est la sérénité avec laquelle ils consentent à punir ou à laisser punir, au nom de la loi et parce que la sécurité matérielle de l'Etat l'exige, des hommes qui n'ont pas commis d'autre crime que de prendre leur religion au sérieux en refusant de porter les armes»⁵.

Dès 1916, Pierre Cérésole mène d'innombrables activités pacifistes: il est notamment fondateur en 1920 du Service Civil International (SCI, voir encadré en page suivante) et organisera tout au long de sa vie des chantiers de

service volontaire en Suisse et à l'étranger, notamment aux Indes. Il est aussi un des initiateurs de la pétition pour le service civil lancée en 1922 et effectuée aussi de nombreux séjours en prison, soit à cause de son refus obstiné de s'acquitter de la taxe militaire, soit - avant la seconde guerre mondiale - pour avoir objecté à un exercice d'obscurcissement, soit encore en raison de sa traversée illégale de la frontière avec l'Allemagne nazie - cela dans l'idée d'aller y prêcher son pacifisme viscéral⁶.

Jules Humbert-Droz

Parallèlement, le jeune Chaux-de-Fonnier Jules Humbert-Droz, né le 23 septembre 1891, se destinant initialement au pastorat, s'inscrit avant même la fin de ses études au Parti socialiste neuchâtelois pour mettre «en pratique ses idées pacifistes et antimilitaristes. Il est adepte d'un christianisme social qui ne saurait tolérer la passivité face à un monde inégalitaire»⁷

En juillet 1916, Jules Humbert-Droz va une première fois en prison pour refus de servir. Jusque durant la deuxième guerre mondiale, de nombreuses autres arrestations suivront. Son épouse Jenny, née Perret, le soutiendra toujours⁸.

Voici comment ce théologien se rappelle 50 ans plus tard l'époque de son objection et les événements de 1917 à La Chaux-de-Fonds, notamment: «En juillet 1916, je refusais à mon tour le service militaire et j'étais suivi, en 1917, par une dizaine de jeunes socialistes de La Chaux-de-Fonds, parmi lesquels Gaston Schelling, qui fut bien plus tard président de commune, les deux neveux d'Ernest-Paul Graber, Roland et Marcel Graber, etc...

Devant le tribunal militaire, c'est Charles Naine qui me défendit. Ma propre défense devant ce tribunal fut ensuite

Le Service Civil International

Le SCI est une organisation non-gouvernementale luttant en faveur du remplacement du service militaire et des armées par le service civil.

En 1920, à l'initiative de l'ingénieur suisse Pierre Cérésole, un chantier de reconstruction a lieu près de Verdun. Cet événement marque les débuts du SCI. Pour plaire aux autorités locales, le groupe aurait dû continuer son activité sans trois de ses membres, de nationalité allemande, ce qui eût été inadmissible pour Pierre Cérésole et les autres volontaires qui décident de mettre un terme à leur activité dans cette localité.

Par la suite, le SCI organise des chantiers au Liechtenstein, en Suisse, en Inde colonisée, en Espagne déchirée par la guerre civile, en Algérie en proie à la guerre d'indépendance etc.

Chaque année - en plus des engagements volontaires et du travail politique effectué par les branches nationales pour la reconnaissance d'un statut pour les objecteurs de conscience au sens large - le SCI organise des chantiers dans les domaines humanitaire, écologique, du travail avec les victimes de la guerre et de la misère, d'aide en cas de catastrophes, de solidarité avec les réfugiés et les migrants, de l'épanouissement des handicapés etc.

La branche suisse du SCI publie un journal trilingue que vous pouvez consulter au CENAC, le *Service civil international - SCI newsletter*.

Adresse: SCI, Branche Suisse, Monbijoustrasse 32, CP 7855, 3001 Berne. Tél: 031 381 46 20 - e-mail: info@scich.org

éditée en brochure, tirée à 15'000 exemplaires, sous le titre: *Guerre à la guerre! A bas l'armée!* Les 15 000 exemplaires furent vendus en Suisse romande dans le courant de l'année 1917.

A ma sortie de prison, en janvier 1917, une imposante manifestation antimilitariste m'accompagna de la gare au Grand Temple de La Chaux-de-Fonds, plein jusque dans ses moindres recoins, où eut lieu un meeting contre la guerre⁹.

La grève de novembre 1918

Peu après, Ernest-Paul Graber, habitant de La Chaux-de-Fonds¹⁰, directeur du journal socialiste *La sentinelle* et conseiller national, publie dans son journal, sur la base d'informations discutables, un récit relatif au traitement qu'a subi un soldat suisse au service militaire. Cet article est jugé calomnieux envers l'armée par un tribunal militaire qui condamne le journaliste à 8 jours de prison. Graber entame cette peine le vendredi 18 mai au soir. Le lendemain, des manifestants avec une fanfare débarquent à la Promenade 20, siège de la prison, pour offrir une sérénade au condamné. Après le concert, la foule veut libérer Graber et les meneurs parlementent avec le Préfet qui, à un certain moment, autorise le prisonnier à haranguer la foule depuis la fenêtre du corridor du premier étage! Comme on aurait presque pu le prédire, une poignée d'hommes entrent dans le bâtiment contre la force des gendarmes et libèrent Graber. Après cela, le Conseil d'Etat demande au général Wille l'envoi de la troupe! La police cherche Graber partout en vain. Cependant, à l'ouverture de la session des Chambres fédérales, on retrouve le conseiller national Graber au Palais fédéral, protégé par l'immunité parlementaire¹¹!

Peu après, «Humbert-Droz, rallié au socialisme révolutionnaire»¹², est

emprisonné «pour avoir encouragé des recrues au refus de servir; ses partisans menacent l'armée d'une grève générale qui n'aura finalement pas lieu (octobre 1917)»¹³.

Par contre, nous savons que par la suite, du 12 au 14 novembre 1918, une grève générale a lieu en Suisse. Cette grève est un événement majeur pour notre pays et notre mémoire collective. Elle comporte des revendications avant tout sociales (introduction de la semaine de 48 heures, création d'une assurance vieillesse et invalidité) et politiques (renouvellement immédiat du Conseil national d'après la proportionnelle, droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, organisation d'une armée essentiellement populaire)¹⁴.

Si elle est très largement suivie, peu d'objecteurs passent aux actes. Il faut dire qu'après l'année 1917, durant laquelle 37 objecteurs sont condamnés - un record pour l'époque! - les peines s'alourdissent¹⁵!

Avec cette intensification de la répression et avec l'influence de la révolution bolchévique et des idées de Lénine¹⁶, l'objection de conscience, qui avait effrayé notre Etat-major en 1917 par sa popularité, devient moins courante. C'est comme si l'idée de renverser les bourgeois et la conception qu'il est plus important d'améliorer le statut des soldats¹⁷ l'emportaient sur la volonté d'objecter massivement.

Répetons, cependant, que les peines s'alourdissent après 1917 et remarquons qu'il y a quand même neuf réfractaires en 1918.

Les premières organisations internationales d'objecteurs

Beaucoup d'objecteurs contemporains de la première guerre mondiale, croyants et incroyants, sont membres du Service civil international (Voir

Le Mouvement international de la réconciliation

Le MIR ou IFOR (International Fellowship of Reconciliation) est né le 4 août 1914 d'une prise de conscience de chrétiens de nationalités et de confessions différentes, confrontés au scandale de la guerre qui va opposer des hommes se déclarant frères en Jésus-Christ.

Au plan international, cinq de ses membres se voient attribuer le prix Nobel de la paix: Jane Addams (Etats-Unis, 1931), Albert John Luthuli (Afrique du Sud, 1960), Martin Luther King (Etats-Unis, 1964), Mairead Corrigan (Irlande, 1976) et Adolfo Perez Esquivel (Argentine, 1980).

Pour ne relater que les activités relativement récentes au plan suisse, mentionnons divers engagements contre le colonialisme portugais, contre la répression de Franco, contre la guerre du Vietnam, contre l'exportation d'armes, etc. Dès le début des années 1970, le MIR romand est moins actif sur la scène publique. Signalons quand même l'activité sur le plan international du couple Hildegard et Jean Goss-Mayr, inlassable chantre de la non-violence active, et le jumelage avec le Non Violent Direct Action Group au Sri Lanka.

Les branches francophones du MIR publient les Cahiers de la réconciliation et en Suisse paraît le Bulletin romand de la réconciliation, périodiques que vous pouvez consulter au CENAC.

Les personnes qui désirent en savoir plus au sujet du MIR pourront contacter Madame Catherine Meyland, Grand-Rue 9, 1426 Concise. Tél.: 024 / 434 20 57.

ci-dessus et encadré) ou de l'une des deux internationales pacifistes qui rassemblent des militants non-violents, le Mouvement international de la réconciliation (MIR, voir encadré) et l'Internationale des résistants à la guerre (IRG).

Nous relevons la présence de ces groupes supranationaux existant encore aujourd'hui pour prouver que les objecteurs ne se bornent pas à refuser une prestation mais proposent une alternative internationale à des moyens violents.

Dans une de nos prochaines éditions, nous traiterons des tentatives d'introduire un service civil en Suisse pendant la période 1917-1924.

Jean-Luc Portmann

¹Monastier, Privat et alt., 1960 p. 17.

²Pierre Cérésolle in Monastier, Privat et alt., 1960 p. 19.

³Ibidem.

⁴Lausanne, Imprimerie La Concorde, 1917. Avec en sous-titre: «Dernier recours lu à la Salle centrale à Lausanne le 2 mai 1917».

⁵Cérésolle, 1917 p. 3-4.

⁶Pierre Cérésolle est décédé le 23 octobre 1945.

⁷Studer Brigitte, in Arnoux Françoise (Nouvelle revue neuchâteloise, no 31), p. 4.

⁸Studer Brigitte, in Arnoux Françoise (Nouvelle revue neuchâteloise, no 31), p. 4.

⁹Humbert-Droz, 1967 p. 9.

¹⁰La Chaux-de-fonds a été elle aussi marquée par une intervention de notre armée en 1904 lors d'une grève des ouvriers du bâtiment.

¹¹Ce texte est inspiré d'Humbert-Droz, 1967 p. 9.

¹²Plus tard, Jules Humbert-Droz partira soutenir les révolutionnaires communistes à Moscou.

¹³Ruffieux, 1974 p. 16.

¹⁴Ruffieux, 1974 p. 64.

¹⁵Altorfer, 1929 p. 126.

¹⁶Lénine «exhortait les travailleurs à ne pas refuser de porter les armes, mais, au contraire, à les utiliser contre la bourgeoisie» (Gautschi, 1968 p. 79. Ma traduction).

¹⁷En 1918, le Comité de soldats (Der Schweizerische Soldatenbund) initié par le

Schaffhousois Walther Bringolf compte 5 000 membres et une pétition réclamant la démocratisation de l'armée recueille 100 000 signatures (Voir Ruffieux, 1974 p.

Bibliographie succincte :

Altorfer Ernst, *Die Dienstverweigerung nach schweizerischem Militärstrafrecht*, thèse Zurich 1929.

Cérésolle Pierre, *Religion et patriotisme*, Dernier recours lu à la salle centrale à Lausanne le 2 mai 1917, Lausanne 1917*

Commission pour le service civil du Conseil suisse des associations pour la paix (éditrice), *Le refus de service pour motifs de conscience, Exposé de la situation, Comparaisons, Une proposition concrète*, Zurich sans date*

Gautschi Willi, *Der Landesstreik 1918*, Zurich, Köln 1968

Humbert-Droz Jules, *L'année 1917 à La Chaux-de-Fonds*, Exposition à la bibliothèque de la ville du 1er décembre 1967 au 17 janvier 1968, Feuilles agrafées, La Chaux-de-Fonds 1967*

Humbert-Droz Jules (Mémoires de), *Mon évolution du tolstoïsme au communisme 1891-1921*, Neuchâtel 1969

Monastier Hélène, Privat Edmond et alt., *Pierre Cérésolle d'après sa correspondance*, suivi d'une étude sur Pierre Cérésolle, mathématicien, Neuchâtel 1960

Nouvelle revue neuchâteloise, *Jules Humbert-Droz et la Suisse*, Neuchâtel, Automne 1991 no 31

Ruffieux Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974

* Ces ouvrages se trouvent à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Actions pour et par la non-violence

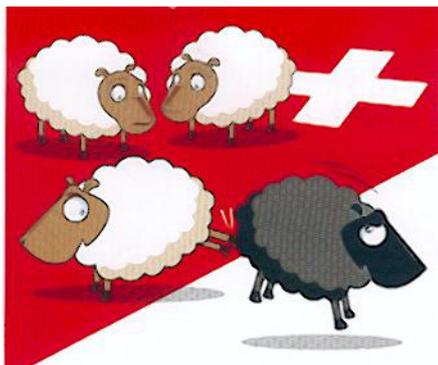
Entres autres nouvelles, le 2 octobre a été promu journée internationale de la non-violence, mais aussi un troisième salon international des initiatives de paix aura lieu en 2008

Les actions présentées dans cette nouvelle rubrique ont ceci en commun qu'elles se déroulent actuellement ou prochainement et sont soutenues par le Centre pour l'action non-violente.

UN MOUTON NOIR DE TROP

Trop c'est trop! La nouvelle initiative de l'UDC, dans les boîtes aux lettres juste avant la Fête nationale en a – à juste titre – exaspéré plus d'un. Sous des prétextes de politique sécuritaire, elle recourt, une nouvelle fois, à des arguments attisant la haine raciale et la xénophobie. Elle propose, ni plus ni moins, le renvoi du territoire suisse des étrangers «criminels». Sont inclus dans cette catégorie les délinquants violents, les assassins, les trafiquants de drogue, les violeurs mais aussi les profiteurs des œuvres sociales.

A l'initiative des Jeunesses socialistes – mais aussi des VertEs et de quelques autres – il est proposé aux personnes choquées par ce nouveau dérapage de l'UDC de renvoyer par la poste vierges les listes de signatures pré affranchies reçues. Si tous les Suisses le faisaient, l'UDC perdrait ainsi près de quatre millions de francs, rendant ainsi dérisoire le geste du mystérieux mécène 54 et Gautschi, 1968 p. 79-85).



romand qui a décidé d'attribuer cinquante mille francs à l'UDC pour sa nouvelle et fallacieuse campagne.

Pour toute information: <http://clap.cinebb.com/GENERAL-f2/ACTION-CITOYENNE-t734-0.htm>

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON-VIOLENCE, LE 2 OCTOBRE

L'Assemblée générale de l'ONU a décidé, le 15 juin 2007, de célébrer chaque année la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre. Cette date n'a pas été choisie au hasard; elle correspond à l'anniversaire de la naissance de Gandhi le 2 octobre 1869. La Décennie de la promotion d'une culture de non-violence et de paix dispose désormais de deux journées internationales à célébrer: l'une pour la paix (21 septembre) et l'autre pour la non-violence (2 octobre).

Pour marquer l'événement, le Cenac a pris l'initiative d'écrire au début de l'été à la présidente de la confédération, Madame Micheline Calmy Rey, afin d'organiser, en partenariat avec elle, une conférence publique dans les bâtiments de l'ONU, autour du titre: «Comment promouvoir la non-violence aujourd'hui». Naturellement, il lui a été proposé de témoigner de son propre engagement, et de ses rencontres, à l'occasion de ses activités ministérielles en Suisse comme à l'étranger, avec des personnes qui, dans diverses régions, s'engagent, chacune à leur manière, dans une perspective non-violente.

Madame Calmy Rey nous ayant répondu ne malheureusement pas être disponible, le Comité du Cenac, sans pour autant entendre renoncer à son projet, est à la recherche d'un autre orateur.

TROISIEME SALON INTERNATIONAL DES INITIATIVES DE PAIX, MAI-JUIN 2008

La deuxième édition ayant rencontré un franc succès, la Coordination française pour la Décennie a commencé à préparer le troisième Salon international des Initiatives de Paix. Celui-ci aura lieu les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2008 à Paris, à la Cité des Sciences et de l'Industrie. Il accueillera la deuxième édition des Rencontres internationales sur la culture de non-violence et de paix, organisées par la Coordination française pour la Décennie en collaboration avec la Coordination internationale pour la Décennie.

Ces Rencontres créeront un espace de réflexion et de rencontre pour celles et ceux impliqué-e-s dans ce domaine, en France et dans le monde. Elles prendront en compte les anniversaires de la mort de Gandhi (1948) et de Martin Luther King (1968). Une place importante sera faite aux organisations internationales et aux associations du monde entier engagées dans la promotion de la culture de la paix et de la non-violence.

Pour mémoire, on relèvera que le Centre pour l'action non-violente avait participé à la première édition de ce salon (voir le *Terres Civiles*, n° 26, septembre 2004).

Les dossiers de candidature peuvent être demandés auprès du secrétariat de la Coordination française pour la Décennie : coordination@decennie.org

Pour tout renseignement sur le Salon, vous pouvez contacter salon@decennie.org

Violences faites aux femmes

Pernicieuse, la violence faite aux femmes l'est d'autant plus qu'elle multiplie ses formes. Plusieurs campagnes sont en cours en Romandie à ce sujet

L'une des formes les plus ignobles que peu revêtir la violence à l'égard de la femme demeure la prostitution. Ce phénomène relève de l'esclavage et représente, malheureusement, un commerce très lucratif dont le bénéfice annuel est évalué à 35 milliards de dollars. Selon des estimations, entre 1'500 et 3'000 personnes – 80% d'entre elles sont des femmes et des jeunes filles – sont annuellement acheminées vers la Suisse.

Le plus souvent, il s'agit de jeunes femmes à qui il est promis un emploi stable et de meilleures conditions économiques de vie et qui, à leur arrivée, sous la menace et soumises à des dettes fictives, sont contraintes à se prostituer. L'association *Campagne Euro 08 contre la traite des femmes et la prostitution forcée* vient d'éditer un dépliant de présentation afin de mieux faire connaître ses activités et de rechercher des fonds et des nouveaux membres¹. Cette campagne est soutenue, notamment, par *Amnesty International*, *Swissaid* et le *Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement*.

Violence à domicile

En Suisse, chaque année, on évalue à une cinquantaine le nombre de femmes qui sont victimes d'homicides ou de tentatives d'homicides. Même si elle ne revêt pas forcément des aspects aussi extrêmes, la violence conjugale demeure un problème dont l'ampleur et la gravité sont méconnues. Il semblerait qu'un cinquième des Suissesses ait, au moins une fois dans sa vie, à subir une forme de violence ou une autre de la part de son compagnon et les probabilités qu'une femme soit agressée par un rôdeur sont incomparablement plus faibles.

C'est pourquoi l'association romande *Vivre sans violence* – qui avait



déjà mis en ligne un site destiné à la prévention de la violence et à la promotion du respect entre jeunes² – vient de lancer un nouveau site destiné tant aux victimes qu'aux auteurs de violence conjugale, mais aussi aux familles et aux professionnels³. Ce site propose un soutien personnalisé aux victimes, une aide professionnelle aux agresseurs – on a trop tendance à oublier que l'auteur de violence est également en situation de souffrance, même si cela n'excuse en rien son comportement – et des conseils pratiques. L'anonymat est garanti.

Mais la violence que peut endurer une femme dans le cadre de sa vie conjugale peut ne pas être seulement physique. Elle peut se présenter sous un autre visage: l'exploitation économique! C'est ainsi que, lorsqu'il y a divorce, la loi prévoit que les conjoint-e-s sont rigoureusement tenus de partager par moitié leurs avoirs de prévoyance. Or, dans les faits, il est courant de constater que ce partage par moitié n'est pas compris comme un principe impératif et que des exceptions sont trop large-

ment utilisées, le plus souvent au détriment des femmes.

La Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité vient donc, fort à propos, de rééditer un guide intitulé *Divorce, caisse de pension, AVS/AI - Ce qu'il vous faut savoir*⁴. Cette brochure est avant tout destinée aux femmes désirant divorcer. Elle donne des informations générales sur les effets de la séparation, puis des renseignements ciblés sur le deuxième pilier et les autres branches

de l'assurance sociale. Elle peut être commandée gratuitement auprès des Bureaux cantonaux de l'égalité⁵.

Enfin, pour conclure sur une note un peu moins dramatique, signalons la récente parution d'un numéro consacré aux canons de la beauté de la revue *Vivre au présent*⁶. Les diverses contributions réunies, qu'elles abordent la question sous l'angle de l'histoire, de la santé, de l'art, de l'économie ou encore du conte de fées, tendent à démontrer que le slogan «Sois belle et tais-toi!» reste d'une cruelle actualité.

Anne Hauser

¹ C/o FIZ, Badenerstrasse 134, 8004 Zürich – kampagne-em08@fiz-info.ch.

² Voir *Terres Civiles* n°35, décembre 2006.

³ www.violencequefaire.ch.

⁴ Rédigé par Katerina Baumann et Margareta Lauterburg, traduit de l'allemand par Brigitte Said-Crettol, 63 pages.

⁵ Une version pdf est également téléchargeable à l'adresse: www.egalite.vd.ch.

⁶ Adresse: Maison des Chavannes, Fondation Eben-Hézer, Chemin de Rovéréaz 25, case postale 163, 1000 Lausanne 12.

Sectes: Vous avez dit «Chasses aux sorcières»?

Alain Refalo poursuit l'échange avec Philippe Beck suite à sa réponse à l'article «Quand les sectes parlent de non-violence» paru dans *Terres Civiles* n° 36.

Cher Philippe

Il est très étonnant que, pour étayer ta démonstration tu t'es cru obligé de faire un parallèle entre ceux qui, au sein de l'Eglise catholique, accusent de façon «arbitraire» d'autres mouvements hérétiques d'être des sectes et l'analyse que j'ai développée, qui se veut exempte de toute accusation. Ce procédé n'est pas convenable. En langage communication non-violente, je dirais que je suis blessé par cet amalgame, n'ayant plus rien à voir avec l'Eglise depuis plus de vingt ans...

Les mouvements que je cite sont des organisations puissantes, connues et sont bien des organisations sectaires. Et donc dangereuses du point de vue de la liberté de conscience de ses membres. Dire, Philippe, que tu es relativement indifférent à ce point, est absolument incroyable. Alors de quoi parle-t-on? La grande victoire des sectes est précisément de refuser cette appellation de «secte», de se cacher derrière des paravents de respectabilité afin de masquer leurs basses œuvres qui exploitent et déshumanisent les plus vulnérables. Un responsable d'une secte aurait repris les mêmes arguments que toi pour dénoncer cette «chasse aux sorcières». Enfin! Ce n'est pas parce que des victimes ne portent pas plainte qu'il ne s'est rien passé, n'est-il pas?

Ce n'est pas parce que je dénonce le danger de connivence des organisations non-violentes avec ces mouvements sectaires que les mouvements non-violents doivent rester refermés sur eux-mêmes. Sois un peu sérieux, Philippe! Nous ne sommes pas «isolés dans notre splendide pureté», puisque nous avons toujours travaillé avec des organisations très différentes des nôtres. Mais lorsque l'on collabore (dans le sens positif!) avec les institutions (comme l'Educa-

tion Nationale), qui peuvent aussi se méfier à notre endroit (compte tenu des images négatives encore véhiculées par le mot «non-violence»), il est important d'avoir un discours clair et cohérent vis-à-vis de ces mouvements qui osent revendiquer la non-violence, alors que leurs pratiques nient et renient les valeurs de respect et de tolérance. Je maintiens que nous ne serons pas crédibles et pris au sérieux si nous ne faisons pas cet indispensable travail de clarification.

Les sectes s'approprient de plus en plus la thématique de la non-violence, ainsi que je le montre dans mon article. Cela constitue une imposture caractérisée. Si nous ne sommes pas d'accord sur ce point, le dialogue ne pourra pas aller très loin. Il ne s'agit pas, Philippe, de se considérer comme «gardien du temple» (toujours les références religieuses...). Que chaque individu, d'où qu'il vienne et quelle que soit son appartenance religieuse, philosophique, politique, revendique la non-violence, fort bien! Mais autre chose est que des organisations sectaires utilisent, oui utilisent!... la non-violence pour cacher leurs forfaits. Vois-tu la différence?

Demain, nous aussi serons suspectés d'être liés à ces mouvements sectaires, précisément parce que la thématique de la non-violence sera davantage portée par ces mouvements qui ont des moyens de communication considérables. Nous ne ferons pas le poids dans cette bataille médiatique. Et si la non-violence devient l'apanage de ces mouvements, nous aurons beaucoup de mal à nous faire entendre et comprendre. C'est surtout la «non-violence», ses valeurs, ses pratiques, ses combats qui seront perdants. (Nous, cela a peu d'importance...)

Il y a un point où je suis d'accord avec toi et j'aurais pu l'écrire en con-

clusion de mon article. Il nous faut «parler haut et clair, nous faire connaître et faire connaître notre vision de la non-violence. Dans notre diversité. Dans la richesse de nos différences. Et ne pas craindre le discours des autres, les paroles d'autres». Mais la non-violence, tu en conviendras, c'est aussi la fermeté des convictions. Ce n'est pas l'intolérance, mais c'est parfois l'intransigeance, ce qui n'est pas la même chose. Nous serons intransigeants avec les discours usurpateurs, les manipulations mentales, les pratiques déshumanisantes, toutes les atteintes aux libertés individuelles. Dans le respect des personnes, mais sans aucune complaisance avec les organisations et les responsables de ces mouvements. L'intolérance n'est pas acceptable, j'en conviens. Le repli identitaire aussi. Mais j'ajouterai que la naïveté, cher Philippe, surtout au nom de la non-violence, peut être aussi très dangereuse!

Alain Refalo
Président du Centre de ressources sur
la non-violence, Midi-Pyrénées

Lorsque nous avons publié l'article d'Alain Refalo «Quand les sectes parlent de non-violence» dans le *Terres Civiles* n°36 (article repris de la revue *Alternatives non-violentes*, n°141, décembre 2006), nous entendions mettre en évidence, à partir d'un exemple concret, la reprise de la thématique spécifique de la non-violence par d'autres mouvements. Nous n'avions pas à l'esprit de parler plus précisément des sectes.

Si nous sommes heureux d'avoir permis, tour à tour, à Philippe Beck et à Alain Refalo de s'exprimer, nous estimons ici la polémique close.

La Rédaction

Agenda formation

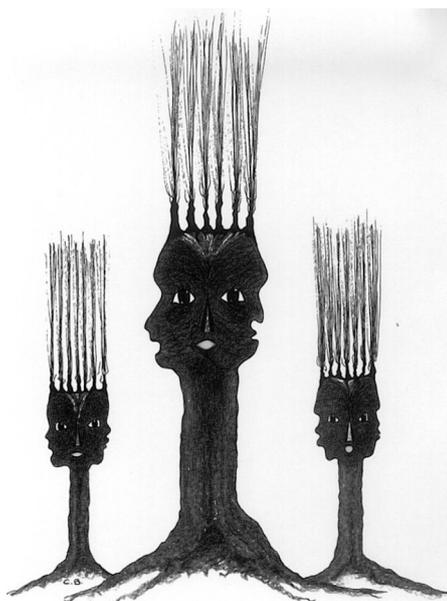
Rappel de nos prochains modules du cycle de formation à la résolution non-violente des conflits, organisés en partenariat avec Peace Brigades International et le Groupe pour une Suisse sans Armée

Chaque journée de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de huit à quinze personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participant-e-s.

Ce cycle de formation à la résolution non-violente des conflits est composé d'un total de douze modules. Chaque session peut être suivie séparément.

Les samedis ont lieu de 9h00 à 17h00 à Morges. Le tarif est de CHF 190.- par journée (si la formation est subventionnée partiellement ou totalement par l'employeur), de CHF 140.- (si elle est suivie à titre personnel ou subventionnée par une petite association) ou de CHF 110.- pour les membres du Cenac et de ses partenaires. Les participant-e-s apportent leur pique-nique de midi; les boissons sont offertes.

Le programme complet du cycle de formation est disponible au secrétariat ou sur notre site Internet.



Une illustration originale de Christiane Bonder

▼ Bases de la résolution non-violente des conflits

6-7 octobre 2007

Nous pouvons gagner en sérénité et en efficacité dans la résolution de nos conflits en recherchant la satisfaction de toutes les parties en cause. Il nous est possible de percevoir le conflit comme une opportunité de compréhension mutuelle et d'amélioration de la relation.

Deux jours pour: se centrer davantage sur les personnes impliquées que sur l'objet du différend; faire le point sur nos propres attitudes dans un conflit et travailler sur les principales émotions présentes.

Animation: Lucienne Erb et François Beffa

▼ S'affirmer sans blesser

27 octobre 2007

Prendre conscience de ses ressources, trouver et investir sa place, être capable de rester soi-même en toutes circonstances, savoir dire «non» — le tout sans blesser l'autre: autant d'éléments indispensables à une approche confiante des conflits.

D'abord intérieure (estime de soi), cette démarche débouche généralement sur la parole (expression authentique de soi). Notre journée balisera ce parcours, autant sur le versant des attitudes profondes (savoir être) que sur celui des comportements (savoir-faire).

Animation: Philippe Beck et Gian Paolo Berta

▼ Ecoute empathique et reformulation

17 novembre 2007

L'écoute empathique se fonde sur notre qualité d'accueil à l'autre, offrir du temps, de l'attention et le cadeau de notre détachement, c'est une écoute

intense et profonde qui ne cherche pas à influencer l'autre ou à savoir pour lui.

Pendant cette journée, nous nous exercerons à accueillir nos jugements, à pratiquer la reformulation en termes de sentiments et de besoins, à développer des attitudes verbales et non-verbales favorisant l'écoute.

Animation: Lucienne Erb et Anne Wanner

▼ Les émotions dans les conflits

8 décembre 2007

Lorsque montent en nous certaines émotions, nous nous sentons parfois submergés, paralysés. La communication se brouille, avec soi-même et avec autrui.

D'où viennent ces émotions? Pourquoi les ressentons-nous si fort? Quels enjeux y sont associés?

Nous apprendrons à mieux accueillir, comprendre, exprimer nos émotions. Pour mieux les vivre et leur redonner toute leur valeur.

Animation: Rolf Keller et Marie-Jo Nanchen-Rémy

▼ Le feed-back dans une perspective non-violente

12 janvier 2008

Que ce soit aux niveaux professionnel ou personnel, il est parfois difficile d'évaluer un travail, un comportement, de donner un feed-back, d'exprimer une critique, voire un reproche. Comment l'énoncer de manière claire, authentique ET dans le respect de l'autre, de son identité? Et que faire lorsque la personne qui reçoit le feed-back s'effondre, se renferme, se justifie, se culpabilise...

Ce module permettra de travailler sur les freins et les attitudes facilitant la communication dans une relation d'évaluation.

Animation: Chantal Furrer Rey et Tania Allenbach-Stevanato

Parmi les quatorze modules qui composent l'offre de formation d'Appartenances dans le domaine des migrations et de l'interculturalité pour l'année 2007-2008, nous en avons retenu certains, plus proches de la non-violence. Ils s'adressent aux professionnel-le-s des domaines de l'éducation, de la santé, de la psychologie et du social, ainsi qu'à toute personne intéressée aux enjeux migratoires et aux relations interculturelles.

▼ **Violence faite aux femmes et culture**

12, 13, 19 et 20 novembre 2007 de 17h15 à 20h15

Contenu: Modèles explicatifs concernant l'agression et la violence. Système sexe et genre. Ampleur du problème. Concepts et formes culturels de la violence. Violence et migration. Résonances chez les professionnel-le-s. Niveaux et stratégies d'intervention.

Objectifs: Analyser l'influence de la culture dans la compréhension et l'utilisation de la violence faite aux femmes. Identifier ses propres résonances face à des situations de violence faite aux femmes. Améliorer la connaissance des ressources à disposition dans notre entourage en matière de prévention, d'intervention auprès des hommes ayant fait recours à la violence et des femmes ayant été affectées par celle-ci. Envisager des changements d'attitudes et de comportements professionnels pour la promotion d'une culture de paix et d'égalité.

Pour tout contact et information :
Appartenances, Secteur formation,
Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne
021 341 12 50

Méthode: Exposés, témoignages, études de cas, techniques interactives, table ronde.

Par: Isabel Eiriz, & Assal Momeni, psychologues FSP

Lieu: Appartenances, Terreaux 10 (3^e étage), 1003 Lausanne

Prix: FRS 350.-

Délai d'inscription: 5 octobre 2007.

Note: La séance du 19 novembre sera consacrée à une table ronde ouverte au public. Possibilité de s'inscrire uniquement à celle-ci. Prix: FRS 20.-

▼ **Outils, pratiques et savoirs dans la rencontre et le travail avec des migrant-e-s**

7, 8 et 9 avril 2008

Contenu: Notions de sociologie des migrations. Réflexion sur les politiques d'accueil. Approfondissement des concepts d'intégration, assimilation, insertion, multiculturalisme à la lumière des productions théoriques et des études les plus récentes. Altérité, précarité et exclusion en tant que notions transversales applicables à la théorisation et au développement du travail psychosocial en direction de migrant-e-s. Les entités «psycho-socio-pathologiques» qui jalonnent les champs théoriques et pratiques concernant les populations migrantes comme sources éventuelles de maltraitances, malentendus et paralysies entre les divers protagonistes de la scène.

Objectifs: Apporter de nouvelles données théoriques, méthodologiques et pratiques inspirées de la rencontre entre des connaissances acquises à travers les productions théoriques actuelles, d'une part, et le terrain constitué par l'accueil des migrant-e-s dans les

espaces sociaux et les consultations psychothérapeutiques, d'autre part.

Méthode: Séminaires fondés sur des lectures pluridisciplinaires; réflexions autour d'expériences ou de situations professionnelles concrètes, amenées par les participant-e-s et l'animateur.

Par: Abdelhak Elghezouani, psychologue

Lieu: Appartenances, Terreaux 10 (3^e étage), 1003 Lausanne

Prix: FRS 320.-

Délai d'inscription: 29 février 2008.

▼ **Week-end Pédagogie et non-violence**

Du 27 octobre à 15h00 au 29 octobre 2007 à 16h00

Mettre la non-violence au cœur de notre manière de former, d'enseigner, d'éduquer. L'approche non-violente de la pédagogie propose une démarche active, qui a pour but d'aider l'enfant, le jeune, à développer son autonomie. Cette session s'adresse aux formateurs, enseignants, parents, éducateurs, pour les aider à mieux vivre leur rôle et leur relation au groupe.

*Par: Brigitte Mesdag**

Prix: € 99.- + pension complète: € 71.-

L'Arche de Saint Antoine
Maison d'accueil et de formation
38160 Saint Antoine l'Abbaye (France)
00 33 4 76 36 45 97
arche-de-saint-antoine.com

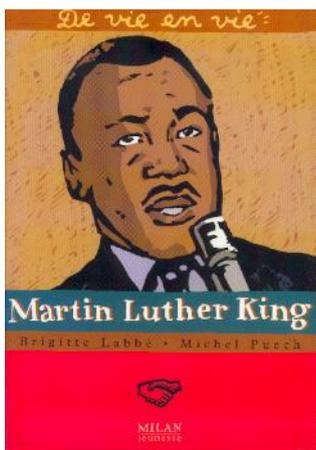
* Brigitte Mesdag est membre de l'Arche. Elle est animatrice-formatrice en danse folklorique, expression corporelle et non-violence (gestion positive du conflit, écoute et communication, pédagogie non-violente).

La librairie du Cenac

Le centre de documentation du Cenac comprend, le savez-vous, également une petite librairie comportant une cinquantaine d'articles. Nous avons sélectionné pour vous quelques titres pour la jeunesse.

▼ Martin Luther King

Brigitte Labbé et Michel Puech, Milan Jeunesse, 2003, 58 p. (Prix: CHF 12.00).

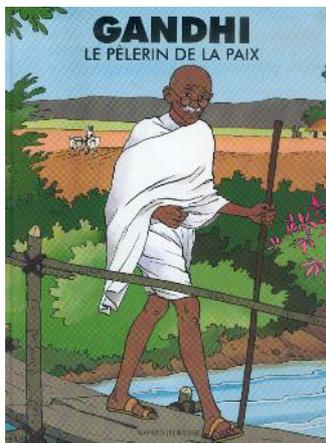


C'est pour aborder les questions de ségrégation raciale, d'action non-violente, de désobéissance civile que les auteurs ont choisi de ne raconter que les moments-clés de la lutte de Martin Luther King.

Comme dans la collection des «Goûters philo», même édition (en prêt au Cenac), ils partent du concret, vont à l'essentiel dans une langue simple, vivante, efficace, sans rien escamoter de la complexité des situations. Surtout, ils ont confiance en la capacité du jeune lecteur à comprendre et à s'interroger!

▼ Gandhi le pèlerin de la paix

Benoît Marchon et Léo, Bayard Jeunesse, 2002, 44 p. (Prix: CHF 13.00)



La vie et le parcours du Mahatma Gandhi en bande dessinée, depuis son enfance jusqu'à son assassinat. Les auteurs ont privilégié les textes courts et les teintes pastel. Lorsqu'elles sont nécessaires, des indications sont fournies en bas de page, mais sans excès.

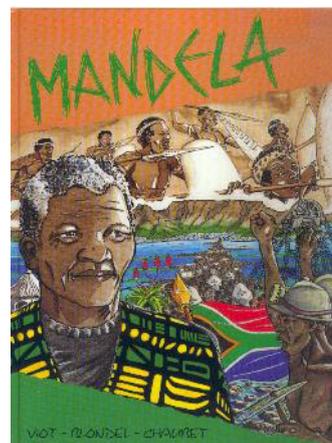
Le récit est fidèle aux faits historiques mais construit pour se lire avec plaisir.

▼ Mandela

Nicolas Viot, Alain Blondel et Patricia Chaubet, Editions Proost, 1997, 59 p. (Prix: CHF 16.00)

En bande dessinée, toujours, les principaux événements de la vie du leader noir sud-africain et de sa lutte, la description du régime de l'apartheid et de son abolition.

En fin de volume, figurent un glossaire et des indices chronologiques.



▼ La non-violence expliquée à mes filles

Jacques Sémelin, Le Seuil, 2000, 57 p. (Prix: CHF 12.00)

Présenté sous la forme de dialogues imaginaires entre l'auteur et ses deux filles, cet ouvrage restitue dans un langage accessible à des enfants et pré-adolescents, mais sans être simplificateur, l'essentiel de la démarche non-violente, de ses enjeux, de ses limites mais aussi de ses possibilités. Des exemples historiques, ponctuellement, illustrent et amplifient l'exposé.

Attention: contrairement à ce que le titre pourrait peut-être faire croire, ce petit volume intéressera autant les garçons, si ce n'est plus encore, que les filles!

Je commande:

.....	ex. Martin Luther King, Milan Jeunesse	CHF 12.00
.....	ex. Gandhi le pèlerin de la paix, Bayard Jeunesse	CHF 13.00
.....	ex. Mandela, Editions Proost	CHF 16.00
.....	ex. La non-violence expliquée à mes filles, Seuil	CHF 12.00
.....	ex. Catalogue de la librairie du Cenac	gratuit

Les prix ci-dessus s'entendent sans les frais de port (prévoir pour la Suisse CHF 6.00)

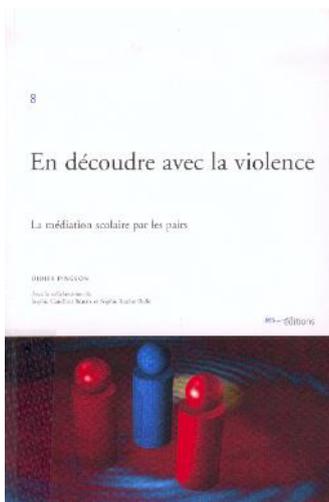
Merci de mentionner clairement vos coordonnées au verso!

A notre Centre de documentation

Documents catalogués au cours du dernier trimestre

▼ **En découdre avec la violence (La médiation scolaire par les pairs)**

Didier Pingeon, IES Editions, 2007.
163 p. (Cote Cenac: 370.114 PIN)



La violence à l'école constitue un des sujets de préoccupation les plus récurrents à l'heure actuelle. Si le monde politique cherche des solutions de nature plutôt répressive, l'auteur adopte – et c'est heureux – une attitude différente. Pour lui, ce phénomène de violence est à rattacher à une sorte de panne dans l'apprentissage de la citoyenneté et cet apprentissage constitue, qu'elle le veuille ou non, l'une des tâches dévolues à l'école.

Le premier chapitre est consacré à l'étude sociologique des formes les plus courantes que prennent cette violence

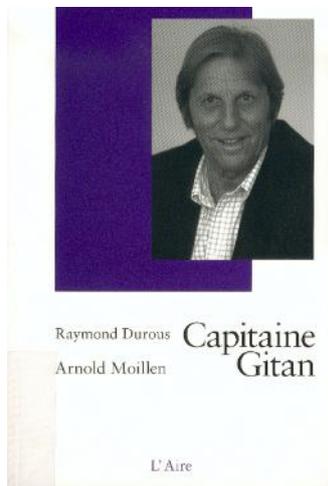
et les incivilités les plus courantes qui y sont rattachées. En suite de quoi les intérêts de la médiation exercée par les jeunes eux-mêmes envers leurs semblables, les enjeux d'une telle pratique et les conditions de sa mise en oeuvre sont examinées.

Plutôt qu'un monde d'emploi prêt à usage, l'auteur propose des pistes de réflexions et une chronique de sa pratique. En fin de volume, divers jeux de mise en condition des jeunes sont proposés, ainsi qu'une bibliographie.

JG

▼ **Capitaine Gitan**

Raymond Durous et Arnold Moillen, Editions de l'Aire, 2007, 131 p.
(Cote Cenac: 301.6 DUR)



Capitaine de la gendarmerie vaudoise, Arnold Moillen a œuvré pendant une douzaine d'années en tant que médiateur auprès des communautés tsiganes dont l'arrivée en quelque lieu que ce soit pose toujours problèmes, dans la mesure où leur présence est (trop) souvent associée à des rumeurs, de la méfiance, des angoisses voire de la colère de la part de la population autochtone.

Ce livre raconte cette expérience de médiateur et le parcours d'un homme qui a su à ce point s'investir dans sa tâche que les Tsiganes proclamèrent bien vite ne vouloir que lui comme interlocuteur – d'où son surnom de «Capitaine Gitan».

Construit en un style simple et direct, le récit évoque parfois des anecdotes, mais ne rebute pas à aborder des sujets plus dramatiques, dont les fameuses années noires de placement automatique des enfants de Tsiganes par *Pro Juventute*, entre 1926 et 1973. Ce livre constitue à la fois un intéressant témoignage mais aussi un vibrant plaidoyer pour le droit à la différence.

JG

Talon à renvoyer à: Centre pour l'action non-violente - Librairie - Rue de Genève 52 - 1004 Lausanne

NOM: Prénom:

Adresse (Rue et numéro, ou case postale):

(Pays:) NPA: Localité:

Lieu et date: Signature:

Nouvelles acquisitions

Documents acquis et catalogués durant le dernier trimestre par le centre de documentation.

NON-VIOLENCE

- ▼ **A history of civil disobedience**, María José Falcón y Tella, Ed. Diversités, 2004, 230 p. (Cote Cenac: 301.6 FAL)
- ▼ **Benoît XVI et la non-violence**, La Croix, 2007, 1 p. (Cote Cenac: COL.TX/MULLER)
- ▼ **[Intervention lors du] Procès des faucheurs volontaires**, Silence, 2007, 1 p. (Cote Cenac: COL.TX/MULLER)

COMMUNICATION NON-VIOLENTE

- ▼ **Guía para capacitadores en comunicacion sin violencia**, Ed. Universidad Peruana Cayetano Heredia, Facultad de Educacion, Universidad Peruana Cayetano Heredia, 2002, 1 portefeuille (Cote Cenac: 374 GUI)

PACIFISME

- ▼ **Face à la folie montante ... faire la révolution**, René Cruse, Chez l'auteur, 1967, 28 p. (Cote Cenac: BR 2078)
- ▼ **Warum Krieg ?**, Albert Einstein, Sigmund Freud. Mit einem Essay von Issac Asimov, Diogenes, 1972, 62 p. (Cote Cenac: 150 EIN)
- ▼ **IFOR Weltweit : International Fellowship of Reconciliation ist in Rund 50 Ländern für den Frieden Aktiv**, Forum für Friedenserziehung (IFOR-CH), 2007, 28 p. (Cote Cenac : BR 2071)
- ▼ **Annual Report 2006 from the International Committee and the International Secretariat of IFOR**,

IFOR, [2007] , 26 p. + annexes (Cote Cenac : BR 2074)

SERVICE CIVIL

- ▼ **Service civil 2006 : [Rapport d'activité]**, Organe d'exécution du service civil, 2007, 16 +16 p. (Cote Cenac: BR 2073)

ÉDUCATION

- ▼ **Mars ou Les jeux de la guerre, Jacques Raux**, Ligue française de l'enseignement, 1965, 80 p. (Cote Cenac: 842 RAU) – théâtre pour jeunes
- ▼ **Adolescences au risque de la violence**, Alternatives non-violentes, 2007, 57 p. (Cote Cenac: 301.633 ADO)
- ▼ **Comment la télévision et les jeux vidéo apprennent aux enfants à tuer : Notes sur le cas américain**, David Grossman. Suivi de La machine à décérébrer : Comment la télévision empêche les enfants de penser, René Blind et Michael Pool, Jouvence, 2003, 95 p. (Cote Cenac: 301.161 GRO)

ENFANTS

- ▼ **Coopérer pour prévenir la violence: jeux et activités d'apprentissage pour les enfants de 2,5 à 12 ans**, Delphine Druart, Michelle Waelput, De Boeck, 2006, 128 p. (Cote Cenac: 370.114 DRU)
- ▼ **Les jeux de parachutes : [pour groupe de 6 à 30 enfants]**, 96 p. (Cote Cenac: 790 KAI)

VIVRE ENSEMBLE

- ▼ **La politique suisse d'asile à la dérive : chasse aux "abus" et démantèlement des droits**, Editions d'En bas : SOS Asile Vaud, 2006, 110 p. (Cote Cenac: 325.21 POL)

FORMATION

- ▼ **Jeux pour acteurs et non-acteurs : pratique du Théâtre de l'opprimé**, Augusto Boal, La Découverte, 2006, 307 p. (Cote Cenac: 792 BOA)

FEMMES // HOMMES

- ▼ **Friedfertig und widerständig: Frauen für den Frieden Schweiz**, Ursula Brunner, Huber, 2006, 303 p. (Cote Cenac: 327.172 FRI)
- ▼ **Rosenstraße 76: [Häusliche Gewalt überwinden]**, Hauptgeschäftsstelle des Diakonisches Weks der Evangelischen Kirche in Deutschland e.V., "Brot für die Welt", 2006-2007, 0,5 cm (Cote Cenac: COL.M/2006A) – mise en scène

PSYCHOLOGIE

- ▼ **Pédagogie, éthique et non-violence! : comment réagir respectueusement face à la violence et aux troubles du comportement d'une personne atteinte d'une déficience intellectuelle ?**, 2006, 60 f. (Cote Cenac : 371.9 BAI) – travail de recherche

ENVIRONNEMENT

- ▼ **Schöne neue atomare Welt : Neue Atomkraftwerke sind kein Rezept gegen den Klimawandel**, Schweizerischer Friedensrat, 2007, 23 p. (Cote Cenac: BR 2072)

Contacts:

- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveauté: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

Brèves et dernières nouvelles

En quelques lignes, des informations de dernières minutes sur l'actualité de la non-violence et autres sujets proches, en Suisse et dans le monde

▼ Revendications sociales, écologiques et politiques: comment recourir à l'action non-violente?

Dans le but de promouvoir la non-violence, un nouveau dépliant de vulgarisation a été édité par le Centre pour l'action non-violente (Cenac). Il porte sur les moyens d'action non-violente et s'adresse aux personnes ou aux organisations qui souhaiteraient faire entendre leurs revendications sociales, écologiques ou politiques.

Ce dépliant de quatre pages décrit trois catégories d'actions non-violentes auxquelles il est possible de recourir dans l'espace public: l'appel à l'opinion publique, les actions de non-coopération et les actions d'intervention. Il est agrémenté d'exemples concrets pouvant être utilisés chez nous où à l'étranger, et d'une bibliographie.

Il complète une série de quatre dépliants déjà réalisés sous la même forme: «Conflits en classe: une autre manière d'aborder la question», «la lutte non-violente de Martin Luther King», «Faire une place à la non-violence au sein de la famille», «les jeux coopératifs».

Ces dépliants, faciles d'accès, sont gratuits moyennant l'envoi d'une enveloppe timbrée. S'adresser au secrétariat du Cenac.

▼ Armes à la maison

A la mi-septembre au plus tard, sera lancée une initiative intitulée «Pour la protection face à la violence des armes». Elle vise à restreindre l'accès aux armes à feu militaires et civiles.

Une coalition très large d'ONGs et de partis politiques s'est créée pour lancer cette initiative ou la soutenir (milieux pacifistes et de défense des droits fondamentaux, mouvements féministes, associations de prévention du suicide et de promotion de la santé,

syndicats, le Parti socialiste, Verts, chrétiens-sociaux, etc...).

Le 13 octobre 2007 aura lieu la première journée nationale de récolte de signatures.

Le Cenac s'est engagé à récolter le plus grand nombre de signatures et pour cela nous avons besoin de votre aide. Nous comptons sur vous pour participer à des stands organisés par le Cenac, ou par vous même. Merci!

Pour tout renseignement complémentaire:

www.protection-armes.ch

▼ Les éditions d'En bas appellent au secours!

Fondée par le regretté Michel Glardon, les Editions d'En bas se retrouvent dans une situation paradoxale. Si leurs publications récentes ont fait régulièrement l'objet de comptes-rendus dans la presse et si plusieurs titres ont connu des réimpressions et si des collaborations ont été menées avec d'autres organisations – le Centre de traduction littéraire de Lausanne et le groupe Ethno-doc, notamment – ces ouvertures n'ont pas suffi à faire vivre la maison.

La situation financière des Editions d'En bas est, à l'heure actuelle, pour le moins préoccupante. Différentes raisons peuvent l'expliquer: les difficultés générales de l'édition en Romandie, la fermeture de librairies, la politique des prix – souvent agressive – des grandes chaînes de distribution, la drastique diminution des subventions de divers organismes privés ou d'Etat, l'augmentation récurrente des charges. Toutes ces raisons, cumulées, ont porté préjudice aux finances de cet éditeur courageux, malgré une gestion prudente.

Pour pouvoir poursuivre cette aventure éditoriale, les Editions d'En bas doivent trouver, impérativement, quelque 50'000 francs. Depuis deux ans,

les collaborateurs et le comité ne mesurent pas leurs efforts pour réduire les coûts et combler les trous. Le nombre d'heures bénévoles ne se compte plus, car la gestion d'un stock important de livres coûte du temps et de l'argent.

Il est cependant possible de donner un «coup de pouce» aux Editions d'En bas tout en se faisant soi-même plaisir: il est ainsi proposé une remise de 33% sur tous les titres du catalogue 2007 pour tout achat d'un montant minimal de cent francs. Ledit catalogue peut être obtenu à l'adresse suivante:

Editions d'En bas, Rue du Tunnel 12, 1005 Lausanne, Email: enbas@bluewin.ch.

▼ Mumia Abu-Jamal enfin libéré?

Mumia Abu-Jamal, journaliste noir condamné à mort en 1982 pour le meurtre d'un policier, a toujours affirmé avoir été victime d'une machination, alors qu'il défendait la cause de la libération des Noirs aux USA à son époque. Les actions de son comité de soutien ont permis jusqu'à maintenant d'éviter l'exécution de la sentence... et au fil des ans, les langues se sont déliées et le vrai coupable du meurtre a même été trouvé.

Mais Mumia Abu-Jamal reste en prison, victime de l'acharnement d'une justice partielle. Le 17 mai 2007, la cour d'appel fédérale de Philadelphie a finalement accepté d'ouvrir une nouvelle audience concernant le non-respect de ses droits constitutionnels lors du procès initial. L'audience a permis à la défense, devant une salle archi-comble, de dresser la liste de toutes les discriminations observées lors de l'affaire. Un millier de personnes manifestait à l'extérieur. Les débats ont été bel et bien menés par les juges... mais aucune date n'a été donnée pour la suite de cette procédure juridique!